

Formulaire d'inscription aux formations en aromathérapie

A renvoyer au :

Centre de Formation en Aromathérapie
24, rue des Floralies — B 1200 Bruxelles, BELGIQUE
Téléphone : +32 2 771 23 63
Mobile : +32 478 59 60 05
Courriel : info@cfaroma.com

Nous attirons l'attention sur le fait que la majorité des informations à transmettre aux participants tout au long de l'année de cours se fait par courriel, il est donc impératif de renseigner au moins 1 adresse e-mail. Si plusieurs adresses sont indiquées, nous transmettrons les informations vers chaque adresse. Les champs marqués de (*) sont obligatoires. Seuls les formulaires complètement remplis seront pris en compte. Merci d'écrire lisiblement.

COORDONNÉES DU PARTICIPANT :

Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	(*)	Date de naissance (*) :
Nom (*) :				Tél. fixe/mobile principal (*) :
Prénom (*) :				Tél. fixe/mobile secondaire :
Adresse (*) :				Télécopieur :
Code postal (*) :				Courriel principal (*) :
Localité (*) :				Courriel 2 :
Pays (*) :				Courriel 3 :
Profession (*) :				Site web :
				NE / TVA :

COORDONNÉES POUR LA FACTURATION : (ne rien indiquer si identique)

Raison sociale :	Objet de l'entreprise :
Nom du responsable :	Tél. fixe ou mobile principal.....
Fonction du responsable :	Tél. fixe ou mobile secondaire :
Adresse :	Télécopieur :
Code postal :	Mobile :
Localité :	Courriel :
Pays :	Site web :
	NE / TVA :
	Divers :

CHOIX DU TYPE DE FORMATION ET DE LA LOCALISATION (*) :

2012 - Aromathérapie scientifique générale et aromathérapie psychophysiologique

<p>▪ MONS Stage introductif en aromathérapie scientifique (3 WE) (470 €/pers.) <input type="checkbox"/> Ateliers de la FUCaM, 2 rue des Soeurs noires, 7000 Mons Dates : Session 1 : 24 et 25 mars 2012, 5 et 6 mai 2012, 16 et 17 juin 2012 <input type="checkbox"/> Session 2 : 22 et 23 sept. 2012, 27 et 28 oct. 2012, 24 et 25 nov. 2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>▪ NIVELLES Stage introductif en aromathérapie scientifique (3 WE) (520 €/pers.) <input type="checkbox"/> Hôtel Nivelles-Sud, 22 chaussée de Mons, 1400 Nivelles Dates : 8 et 9 septembre 2012, 13 et 14 octobre 2012, 10 et 11 novembre 2012</p>
--	---

2012 - Aromathérapie familiale

<p>▪ GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - Luxembourg-Ville Initiation à l'aromathérapie familiale en 1 week-end (170 €/pers.) <input type="checkbox"/> Auberge de Jeunesse, 2 rue du Fort Olisy, L-2261 Luxembourg Dates : 12 et 13 mai 2012</p>	<p>▪ LIBIN - Province de Luxembourg Vous trouverez le seul bulletin d'inscription valable pour cette formation à cette adresse : http://www.lesroses.be/contact.htm</p>
---	---

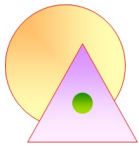
Je verse la somme de correspondant au montant de l'acompte de 50% de l'ensemble du stage choisi (100% pour les événements de moins de 4 jours) sur le compte bancaire **350-1006013-48 du Centre de Formation en Aromathérapie**. Pour les virements internationaux : IBAN: BE11 3501 0060 1348 — BIC-SWIFT: BB RU BE BB. Les monnaies scripturales (chèques, virements) ainsi que les paiements différés ou électroniques sont refusés.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières reprises en page 2 et en accepte les termes, notamment :

- le fait que signer le formulaire m'engage définitivement et pour la totalité des montants indiqués avec l'organisateur
- le fait que ma réservation ne sera effective pour l'événement choisi que lorsque le Centre de Formation en Aromathérapie aura reçu ce présent dossier d'inscription, page des conditions comprises et mon acompte.

Confirmation de mon inscription sera faite par le C.F.A.

Date :
Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)



Conditions générales et particulières

GENERALITES

- 1 Ces conditions, applicables à partir du 1er janvier 2012, remplacent et annulent les versions précédentes ; elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.
- 2 Par le simple fait d'aposer sa signature sur un bon de commande, un contrat ou un bulletin d'inscription, d'envoyer une commande ou d'être présent à un événement organisé par Michel Englebin, ses délégués ou co-organisateurs, toute personne accepte automatiquement ces présentes conditions ainsi que celles des co-organisateurs et des gestionnaires des locaux et dépendances mis à notre disposition.
- 3 Par événement, nous entendons formation, conférence, visite culturelle, voyage, randonnée, séjour loisir et/ou étude, etc.

ORGANISATIONS D'EVENEMENTS

Inscriptions

- 4 Les inscriptions aux événements organisés ou co-organisés par nous se font uniquement par l'intermédiaire des bulletins d'inscriptions prévus à cet effet. Sauf stipulation contraire, ces bulletins d'inscriptions doivent être envoyés à notre siège social. Les bulletins mal remplis, incomplets ou illisibles ne sont pas tenus en compte.
- 5 Les personnes mineures doivent présenter l'accord de leurs deux parents ou de leur(s) tuteur(s) légal(aux) qui doivent se mettre en contact avec nous avant toute inscription.
- 6 Nous attirons votre attention sur le fait que nous ou nos co-organisateurs ne sommes nullement tenus de maintenir les événements en tout ou en parties. En effet, suite à un nombre insuffisant de participants, au désistement d'un animateur pour raison exceptionnelle, en cas d'intempérie ou de force majeure, une ou plusieurs parties de l'événement pourraient temporairement ne pas être disponible(s) ou être déplacé(s). Un report d'événement ne donne droit ni à dédommagement ni à remboursement total ou partiel.
- 7 En cas d'annulation de notre part, les participants seront remboursés de la partie annulée dans le mois qui suit la date d'annulation, déduction faite des impayés éventuels. Une annulation ne donne droit à aucun dédommagement.
- 8 En cas de désistement du participant : si celui-ci nous parvient plus de 10 jours ouvrables avant l'événement, 50% du prix total de l'événement restera dû pour frais administratifs ; si le désistement nous parvient moins de 10 jours ouvrables avant l'événement, la totalité du montant de l'événement sera conservée ou réclamée. Les désistements doivent se faire obligatoirement par écrit. Les participants n'ont pas le droit de se faire remplacer.
- 9 L'absence d'un participant à un événement ou partie d'événement ne libère pas celui-ci de ses devoirs en matière de participation aux frais et ne donne aucun droit à remboursement, même partiel. De même, cette absence ne donne pas droit à l'obtention des supports didactiques relatifs à la matière manquante.

Repas – Hébergements – Déplacements - Pauses

- 10 Sauf organisation spécifique, les repas, hébergements et déplacements ne sont pas compris dans les prix indiqués.
- 11 Les repas ne sont pas autorisés dans les salles de cours, celles-ci sont inaccessibles lors des repas et pauses.
- 12 Sauf exception, les participants ne sont pas autorisés à déambuler dans les locaux techniques et/ou préparer les collations eux-mêmes.
- 13 Refus exceptionnel de l'accès aux stages, non-respect et abus
Les organisateurs et co-organisateurs se réservent le droit d'interdire l'accès d'un événement à toute personne dont le comportement dérange toute autre personne dans le périmètre du lieu de l'événement.
- 14 Les organisateurs et co-organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne présente lors du non-respect des conditions et règlements des organisateurs, co-organisateurs et gestionnaires des lieux de l'événement.
- 15 Toute exclusion pour raison disciplinaire ou non-respect des conditions ou règlements se fera sans remboursement ni indemnité ; tous les supports technique seront récupérés.
- 16 Les organisateurs et/ou co-organisateurs se réservent le droit de réclamer un dédommagement par toute voie de droit dont le montant sera au moins égal au montant des événements auxquels le participant s'est inscrit, augmenté des frais administratifs et autres et ce, sans obligation de mise en demeure préalable.
- 17 D'une manière générale, nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser quiconque lors de nos événements, sans pour cela devoir nous justifier.

REALISATION D'UN SERVICE D'EDITION ET/OU DE PRODUCTION TECHNIQUE

- 18 Toute commande d'un de ces services se fait sur base d'un contrat détaillant le travail à effectuer, le matériel nécessaire ainsi que les délais estimés et les conditions.
- 19 Toute autre commande doit être confirmée par écrit (courriel, courrier postal) par le client.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Support technique

- 20 Chaque module de formation fait l'objet d'un support didactique, principalement sous forme de photocopies ; ceux-ci sont réservés uniquement aux participants présents et sont protégés par les réglementations relatives à la Propriété Intellectuelle et aux Droits d'Auteur.

Droits de reproduction

- 21 Les œuvres de Michel Englebin, y compris celles qui sont présentées sur les sites web sont soumises aux dispositions de la Loi du 30 juin 1994 en matière de Droits d'Auteur et des droits voisins (Moniteur belge du 27 juillet 1994) et aux dispositions légales relatives à la Propriété Intellectuelle.
- 22 L'utilisation des documents et/ou des droits, faisant l'objet d'un accord obligatoirement écrit, est soumise aux dispositions des lois en matière de droits d'auteur et de droits voisins et est strictement limitée à la description qui en est faite sur l'accord écrit.
Sauf stipulation contraire expresse, l'auteur conserve la propriété intellectuelle de ses œuvres. La cession d'un document n'entraînant, ni ne présupant pas la cession des droits d'auteur, toute reproduction, publication, exposition ou toute utilisation généralement quelconque des documents ne peut se faire qu'avec l'accord préalable écrit de l'auteur ou de ses ayant droits.
- 23 L'autorisation de reproduction n'intervient qu'après paiement du prix convenu qui sera calculé sur la base du Tarif SOFAM. L'utilisateur accepte l'application de ce tarif.
- 24 Cette convention est conclue intuitu personae. Les droits et/ou les documents, objet d'une convention écrite, ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers, sauf autorisation préalable, écrite et expresse de l'auteur ou de ses ayant droits. L'utilisateur restera responsable de toute violation de cette interdiction.
- 25 Il ne peut en aucun cas être fait un nouvel original ou une copie, de quelque nature ou par quel moyen que ce soit (reprographie, photocopie, microfilm, procédé vidéo, manipulation électronique, digitale ou analogique, etc.) des documents sauf autorisation préalable, écrite, expresse, préalable de l'auteur ou de ses ayant droits.
- 26 L'utilisateur est tenu de respecter toujours les droits moraux de l'auteur. Il doit respecter l'intégrité des œuvres, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, ne pas les tronquer ou les déformer.
La mention du nom de l'auteur doit être faite explicitement pour chaque reproduction, et de la façon suivante : « nom auteur © sofam – année »
- 27 L'utilisateur s'engage formellement à nous fournir un exemplaire justificatif dans les 10 jours de l'impression et au plus tard 7 jours avant la diffusion de la publication.
- 28 Sauf stipulation contraire expresse, tous les droits sont réservés pour tous pays.
- 29 Sanctions pour non-respect des Droits
Les indemnités se font sur la base du tarif SOFAM.
- 30 Utilisation sans autorisation préalable : indemnisation forfaitaire de 200 % du droit de base, avec un minimum de 123,95 euro

- 31 Utilisation sans mention du nom de l'auteur : indemnisation forfaitaire de 100 % du droit de base, avec un minimum de 123,95 euro
- 32 Utilisation avec mention d'un autre nom que celui de l'auteur réel et/ou de son mandataire : indemnisation forfaitaire de 300 % du droit de base, avec un minimum de 247,89 euro
- 33 Modification de l'œuvre sans l'autorisation préalable de l'auteur ou en cas d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre : indemnisation forfaitaire de 200 % du droit de base, avec un minimum de 123,95 euro.
- 34 En cas de détérioration ou de perte d'une œuvre : si l'utilisateur détériore ou perd une œuvre, il est prévu une indemnisation de 1.239,47 € par œuvre originale et de 247,89 € par duplicata.
- 35 En cas de non-paiement du droit de suite : En cas de revente d'une œuvre effectuée dans le cadre d'une vente publique ou effectuée par des professionnels du marché de l'art, à défaut pour le vendeur ou l'officier public d'avoir payé le droit de suite dû, il est prévu une indemnisation de 100 % du droit de suite.
- 36 L'utilisateur payera également une indemnisation supplémentaire égale aux frais réels générés par l'administration faisant suite au non-respect des droits de l'auteur, avec un minimum de 123,95 euro.

CLAUSES FINANCIERES

Tarifs

- 37 Nos tarifs ont un caractère purement indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.
- 38 Nos factures sont établies au tarif en vigueur le jour de la réception de l'acompte d'un service commandé, d'une inscription ou d'une commande de marchandise.
- 39 Les remises éventuelles ne sont pas cumulables.

Offres

- 40 Nos offres sont valables 30 jours calendrier et peuvent dès lors être modifiées suivant les prix du marché.
- 41 Les tarifs et conditions spécifiques pratiqués sur nos offres prévalent sur nos conditions générales et particulières.
- 42 Nos intermédiaires n'ont aucun pouvoir pour nous engager. Leurs offres éventuelles doivent être confirmées par nos soins

Commandes – Livraisons - Transports

- 43 Toute remise de commande implique l'adhésion aux présentes conditions.
- 44 Toute commande sera prise en compte pour autant que les précédentes aient été réglées intégralement.
- 45 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le non-respect du délai de livraison ne peut en aucun cas être invoqué pour annuler une commande, refuser une livraison, exiger une indemnité quelconque ou manquer au paiement des factures.
- 46 Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard de livraison dû au transporteur.
- 47 Quel que soit le type d'envoi, les marchandises voyagent aux risques du destinataire.
- 48 Le destinataire des marchandises a la responsabilité de vérifier les colis dès leur arrivée.

Modalités de paiement – Acompte - Solde

- 49 Le simple fait, soit d'aposer sa signature sur un bon de commande, un contrat ou un bulletin d'inscription, soit d'envoyer une commande par voie postale ou via Internet, engage le signataire/expéditeur définitivement avec nous ou nos ayants droits.
- 50 Toute réservation de participation à un événement ne sera effective qu'au reçu d'un acompte minimum de 50% de la totalité des frais, à verser sur notre compte bancaire. Cet acompte doit nous parvenir au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de l'événement. Si aucunes modalités ne sont spécifiées, notre compte bancaire doit être crédité du solde au plus tard 10 jours ouvrables avant le premier jour de l'événement.
La personne n'ayant pas réglé les frais inhérents à sa participation à un événement dans les délais impartis sera automatiquement ajournée ou exclue suivant le cas, ce qui ne la libérera pas de ses obligations en toutes matières.
- 51 Sauf stipulation contraire, toute commande d'un service d'édition et/ou en art visuel fait l'objet d'un premier acompte de 30% à la commande et d'un deuxième acompte de 40% avant le début de la réalisation, le solde sera payé au comptant à la livraison. Tout frais éventuel (location de matériel, sous-traitance, etc.) servant à la bonne réalisation du service demandé fera partie intégrante du contrat et sera donc soumis aux mêmes conditions.
- 52 Pour être prise en charge sans supplément de prix, une commande d'un service d'édition et/ou en art visuel doit représenter une valeur minimum de 25€ hors taxes et frais. Les commandes de plusieurs personnes ayant bénéficié du même service peuvent être regroupées. Notre organisation peut, sans garantie de délai, regrouper elle-même les demandes provenant de clients et services distincts.
- 53 Tout paiement doit être effectué uniquement par virement bancaire ou en espèces. Les monnaies scripturales (chèques, virements) ainsi que les paiements différés ou électroniques sont refusés.

Règlement des factures et clauses de non-paiement

- 54 Sauf mention contraire énoncée explicitement sur nos factures, celles-ci sont payables contre-remboursement ou au grand comptant, frais de port et d'administration en sus.
- 55 Lors d'achat de marchandises, la première commande effectuée par un professionnel et/ou assujéti se fait obligatoirement contre-remboursement, frais de port et d'administration en sus, les commandes suivantes sont payables au comptant.
- 56 Toute facture est considérée comme acceptée à défaut de protestation écrite dans les 48 heures de son émission.
- 57 Tout montant impayé à son échéance porte un intérêt de 20% l'an à dater du jour de l'échéance, et ce, sans obligation de mise en demeure préalable. En sus, tout montant impayé à son échéance sera majoré de 15 %, avec un minimum de 250 € de frais administratifs.

Coordonnées bancaires

- | | |
|----------------------------|--|
| 58 Titulaire du compte : | Michel Englebin Organisation |
| 59 Adresse | 24 rue des Floralies à 1200 Bruxelles, Belgique |
| 60 Compte ING n° : | 350-1006013-48 |
| 61 Domiciliation : | Agence ING, 202/55 rue Saint-Lambert, 1200 Bruxelles |
| 62 Numéro IBAN : | BE11 3501 0060 1348 |
| 63 Identifiant BIC-SWIFT : | BB RU BE BB |

RECLAMATIONS – RETOUR DE MARCHANDISES - RELIQUATS

- 64 Toute réclamation concernant nos fournitures ou services doit nous être communiquée par écrit obligatoirement endéans les 48h. Le matériel ou produit défectueux faisant l'objet de la réclamation doit nous être retourné. Au-delà de ce délai, la réclamation n'est plus recevable et le produit incriminé ne peut plus nous être retourné.
- 65 Les retours de marchandises ne peuvent se faire que sur notre accord préalable écrit, pour des produits non ouverts et en parfait état d'emballage. En outre, ceux-ci ne seront acceptés que dans un délai maximum de 15 jours calendrier à dater de notre accord.
- 66 L'envoi des reliquats de commande ne se fait que sur demande expresse du client ; les frais de port sont applicables aux reliquats.

RESERVE DE PROPRIETE ET RESPONSABILITES

- 67 Les supports techniques et toute marchandise restent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes.
- 68 Nos conditions générales et/ou particulières présentes ou spécifiques, sont soumises uniquement au droit belge. Pour tout litige, le Tribunal de Commerce de Bruxelles est seul compétent.

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)